

Après leur interpellation à la brigade de gendarmerie d'Etéké Deux gardés à vue se font la belle avec deux armes de poing

FN.
Etéké/Gabon

CELIO Moutsahoussou et Aimé Désiré Amvame, deux compatriotes âgés respectivement de 31 et 38 ans, exerçant dans la menuiserie pour le premier et comme prestataire dans le bâtiment pour le second, se sont évadés, dans la nuit du 3 au 4 mars dernier, de la brigade de gendarmerie du district d'Etéké où ils étaient gardés à vue pour les nécessités d'enquête. Il leur est reproché d'avoir volé deux pistolets automatiques dans le bureau du commandant de brigade de cette localité située dans le département de l'Ogoulou dont Mimongo est le chef-lieu. Fort heureusement, les deux suspects ont été neutralisés dans la journée du mardi 6 mars dernier par les gendarmes, avec le concours des villageois. Le récit qui est fait de cette affaire à partir du rapport d'enquête est le suivant : vers la fin du mois de février 2018, Amvame sollicite les services de Moutsahoussou pour une mission dans le district d'Etéké réputé pour ses activités aurifères. La mission consiste à perpétrer des braquages chez Mounanga, un riche orpailleur de la région, puis chez Kombila, un opérateur économique exerçant dans la contrée. Sur la route d'Etéké, ils



Photo : Felicien Ndongo

Les deux délinquants armes aux poings.

font escale dans un campement situé à proximité du village Massika. Mais leur présence en ces lieux éveille les soupçons des riverains qui flairent des activités louches de la part des deux inconnus. Par pure coïncidence, le commandant de brigade de Mimongo, l'adjudant-chef-major César Nguema Atsame, et ses agents, de passage dans la zone à ce moment précis, interpellent Amvame et Moutsahoussou, puis les conduisent à Mimongo pour avoir plus d'amples informations les concernant. Au poste de gendarmerie, les deux suspects affirment qu'ils sont les invités d'un certain Alexis, employé dans un chantier forestier. Ils fournissent même aux agents le numéro de téléphone de ce

dernier. Les agents vont alors entrer en contact avec l'intéressé. Celui-ci leur révélera que Amvame était un sous-traitant exerçant dans la société forestière où il travaille, mais qu'il a été renvoyé pour de multiples larcins. Sur ce, les deux individus sont autorisés à poursuivre leur route en direction d'Etéké, situé à 47 km de Mimongo. Seulement, une fois à destination, les deux compères se signalent tout de suite par leur mauvais comportement. Dénoncés par des riverains auprès des autorités, ils sont interpellés, puis conduits au poste pour les nécessités d'enquête. Ne parvenant pas à justifier leur présence dans la contrée, ils sont placés en garde à vue à la gendarmerie, menottes aux poignets. Mais, coup de



Photo : Felicien Ndongo

Les deux pistolets automatiques volés par les malfrats.

théâtre, dans la nuit de vendredi 3 au samedi 4 mars, les deux acolytes réussissent à déjouer la vigilance des agents. Ils s'accaparent donc du trousseau de clés du commandant de brigade, se défont de leurs menottes, puis ouvrent le bureau du commandant de brigade. Une fois à l'intérieur, ils s'emparent de deux armes de poing de type pistolet automatique, avec des munitions. Leur coup réussi, ils se font la belle. **CHASSE À L'HOMME POUR RETROUVER LES FUGITIFS**• Sitôt informé de cette évasion spectaculaire, le commandant de gendarmerie de la légion Sud à Mouila, le colonel Paul Aimé Mossie, lance immédiatement une véritable chasse à l'homme pour retrouver les deux individus. Le dispositif sécuritaire impressionnant déployé à cet effet est couronné de succès. Et pour

cause ! Les deux fugitifs sont arrêtés en pleine brousse, avec l'aide des riverains. Après avoir restitué les deux pistolets et l'ensemble des munitions volés à la brigade d'Etéké, ils sont acheminés, sous bonne escorte à Mouila. Présentés devant le procureur de la République Félix Minko Nkoundi, sieurs Amvame et Moutsahoussou ont été, après audition, placés sous mandat de dépôt à la prison centrale, en attendant leur procès. Les investigations des agents ont démontré que les deux mis en cause sont des repris de justice. En effet, accusés de vol et de recel, ils avaient été condamnés à des peines de prison ferme. Amvame a recouvré la liberté après avoir purgé sa peine de deux mois, tandis que Moutsahoussou a bénéficié d'une remise gracieuse de peine après trois mois de détention.

Accusés de dénonciation calomnieuse et de diffamation présumées Cinq agents affiliés au Synaposte entendus à la DGR

COE
Libreville/Gabon

CINQ agents de La Poste, membres du Syndicat national de La Poste (Synaposte), ont été auditionnés, la semaine dernière, à la Direction générale des Recherches (DGR), suite à une plainte déposée dans cette unité de la gendarmerie nationale par le Président-directeur général de La Poste, Michaël Adandé, le 8 février dernier. Les cinq mis en cause – Jacques Ikapy, Emilienne Minko Mindong, Rose Berthe Tjeck, Freddy Essono et Auguste Moussavou – sont accusés de dénonciation calomnieuse et de diffamation présumées. Au terme des auditions, ils sont repartis chez eux. Toutefois, ils doivent être entendus, dans les prochains jours, par un juge d'instruction qui décidera de leur sort.



Photo : COE

Le porte-parole du Synaposte, Jacques Ikapy, faisant le compte rendu de leur audition à la DGR...

Après avoir pris acte de cette décision, le Synaposte, qui se dit confiant, annonce qu'il entend, lui aussi, engager des procédures judiciaires contre Michaël Adandé, le moment venu. « Nous constatons tout simplement que le P-DG de La Poste ne respecte pas ses engagements. Nous avons signé un pacte de non-agression le 6 février dernier, en présence des mi-

nistres en charge de La Poste et du Travail, ainsi que d'autres membres du gouvernement. Aussi, sommes-nous surpris de constater que M. Adandé a porté plainte contre nous, par parquet interposé», déplore Jacques Ikapy, porte-parole du Synaposte. Et de poursuivre : « Nous n'avons plus confiance en cette personnalité. » Revenant sur l'affaire qui



Photo : COE

... à la base.

l'oppose au patron de La Poste, le Synaposte explique : « Le séminaire gouvernemental tenu au Cap Esterias avait, entre autres, pris comme recommandation le fait qu'une personne atteinte par la limite d'âge devait immédiatement cesser toute activité. Or, nous constatons que M. Adandé est l'exception qui confirme la règle. Cela fait 27 mois aujourd'hui que nous

n'avons pas nos salaires, ni même un outil de travail adéquat. Ce n'est pas normal. » En définitive, le Synaposte se dit serein et affirme qu'il utilisera les mêmes voies de recours pour dénoncer les actes posés par le P-DG de La Poste, se disant convaincu que la vérité triomphera, afin que les postiers entrent en possession de leurs droits.

Faits d'ailleurs

Un policier soupçonné d'avoir violé 7 enfants

Un policier, âgé de 32 ans, est soupçonné d'avoir violé et agressé sexuellement sept enfants âgés de 2 à 8 ans. Les faits se sont déroulés durant six ans, entre 2012 et 2018, dans les Hautes-Pyrénées (France). Parmi les victimes figurent ses nièces. Il filmait ou photographiait parfois ses abus avec son téléphone portable. Les enquêteurs ont retrouvé sur son ordinateur 396 photographies d'enfants abusés et 14 vidéos. On l'y voit se livrer à des attouchements sur des petites filles et des petits garçons, mais il s'est aussi filmé en train de violer un bébé de 2 ans. Le suspect a été placé en détention provisoire.

Elle mord sa belle-fille et la brûle avec des cigarettes et un fer à friser

Un père de famille est parti travailler laissant sa fille de 2 ans avec sa compagne à leur domicile d'Arras (France). Pendant l'absence de son compagnon, la belle-mère a torturé la fillette. La victime présentait des traces de coups, des morsures, des brûlures de cigarette et de fer à friser. La jeune femme, âgée de 22 ans, a été interpellée et placée en garde à vue. Elle a été déférée au parquet puis libérée sous contrôle judiciaire. Elle sera jugée le mois prochain.

Il tabasse sa femme à coups de chauffage électrique

À Vaulx-en-Velin (France), un homme, âgé de 26 ans, a frappé sa femme à coups de chauffage électrique et de barre de fer. Il l'a ensuite menacée avec un tournevis. Puis il l'a ligotée et lui a confisqué son téléphone et ses clés pour ne pas qu'elle s'échappe. Il s'est ensuite absenté du domicile après avoir fermé la maison à clef. Mais la victime est parvenue à se libérer de ses liens puis a appelé la police avec le téléphone fixe. L'époux a été interpellé à son retour. Ce n'est pas la première fois que la victime est rouée de coups par son compagnon. Le suspect a été condamné à 24 mois de prison dont 6 avec sursis.

Elle utilise son bébé comme une arme pour frapper un homme

La vidéo a été publiée sur LiveLeak. Une altercation a éclaté entre un homme et une femme. La mère de famille a pris son bébé dans ses bras, puis a frappé son agresseur avec.